

Coord21 – Atelier thématique du 15 juin 2023

Comment évaluer la durabilité des projets ?

Quels processus mettre en place ?

Synthèse des World cafés

15 juin 2023, 8h30-12h 15

Espace Dickens Av. Charles Dickens 4
1006 Lausanne

Intervenants : G. Copetti, Service cantonal du développement durable (Genève)
A. Miéville et G. Gillabert, Bureau de la durabilité du Canton de Vaud
D. Regenass, Bureau de la durabilité de la Ville de Versoix,
J. Renel, Déléguée à la durabilité de la Ville de Vevey

1. Quels leviers pour solidement ancrer une démarche d'évaluation de la durabilité ?

- Engagement politique formel (inscription dans règlement interne, directive, charte, loi, Agenda2030/Plan climat).
- Cadre de référence commun (10 thèmes de Coord21 ou 17 ODD) partagé par le politique et l'administration.
- Commission permanente de durabilité au Conseil communal (les porteurs de projets anticipent l'analyse de durabilité).
- Argumentaire sur l'intérêt, plus-values de l'évaluation de la durabilité. Montrer des apports possibles mais également des erreurs du passé qui auraient év. pu être évitées.
- Critères de sélection des projets à évaluer + typologie de projets
Une possibilité : le bureau de la durabilité fait des propositions aux Chefs de service quant aux projets à évaluer.
- Garantie de qualité, à travers :
 - Formation (continue)
 - Capitaliser expériences faites avec les ED (ex. Espaces publics)
 - Expertises
- Simplicité de la démarche, de l'outil (prise en main aisée)
- Avec des évaluations de la durabilité (ED) en amont et en aval (cas idéal pour préparer le passage au Conseil communal), indiquer dans le préavis les améliorations apportées au projet entre la 1^{ère} et la 2^e évaluation.
- Prise en compte des recommandations de l'équipe de l'ED ?
 - Chiffrer les mesures
 - Points de situation réguliers avec équipe d'ED pour concrétiser les mesures d'amélioration du projet
 -

2. Evaluation alibi versus usine à gaz : comment trouver le bon niveau d'intervention ?

- Il est possible de différencier le type d'évaluation à prévoir en fonction des caractéristiques du projet
 - Le critère *coût du projet* est important mais pas suffisant
 - Une grille de critères qui permet de sélectionner les projets à fort enjeux de durabilité peut être une solution. Dans ce cas, il est préférable que cette analyse se fasse par quelqu'un d'extérieur aux projets (expert).
 - La mise en place d'une sélection des projets à évaluer par le politique est envisageable. Mais cela s'avérera compliqué pour les petites collectivités et il faut veiller là aussi à inclure le regard d'un expert.
- Dans tous les cas, il faut éviter qu'une évaluation n'intervienne qu'en fin de projet.
- La formation et la sensibilisation à l'ED des chefs de projets est très importante. C'est une condition pour que ceux-ci s'approprient la démarche. Les relations humaines informelles (autour d'un café) sont également essentielles pour une adhésion et une bonne compréhension de l'utilité de la démarche.
- Pour éviter l'évaluation alibi, la présence d'un regard externe (expert, commission, ...) est nécessaire. La création d'un groupe d'experts peut être une solution. Mais le groupe d'experts devra prendre le temps d'"entrer" dans la problématique spécifique de chaque projet. L'expert peut être aussi mobilisé pour la recherche d'alternatives pour améliorer le projet.
- Un soutien politique est nécessaire pour susciter l'adhésion et dégager les ressources requises pour une mise en œuvre adéquate de l'ED. Une formation du politique aux enjeux de la durabilité peut aider à obtenir ce soutien.
- Il est important de veiller à une bonne articulation de l'ED avec les autres démarches existantes (site 2000 Watt, SMEO, SNBS, calculateur d'empreinte carbone). Ces autres démarches ont souvent le défaut de négliger les aspects sociaux du DD.
- La co-construction de stratégies de durabilité avec les différents services de l'administration peut faciliter l'acceptation de l'ED.
- Une concertation large en amont sur les actions de durabilité et climat peut faciliter l'ED.

3. Sous quelle forme transmettre les résultats des évaluations aux décideurs en particulier aux politiques ? Quel est le bon niveau d'information ?

La communication dépend des publics cibles

- Municipalité
- Conseil communal
- Commission

Différents niveaux de communication

- Interne – suivi, adhésion + réussites
- Externe – communication des résultats à des fins d'exemplarité – bonnes pratiques

Communication plutôt à vocation interne afin de créer une culture commune de durabilité. Gestion de projet avec une méthodologie d'évaluation commune

Échanges en amont primordiaux – transversalité

Si communication de l'évaluation rendue publique, il faut se méfier du greenwashing.

Déterminer un processus de communication dans le cadre de l'évaluation de la durabilité. Intégrer un résumé point dans les préavis avec un lien sur l'évaluation

Communication annuelle sur les évaluations réalisées dans les rapports de gestions. Montrer qu'on a évité les erreurs, montrer la plus-value de l'évaluation.

Afin de mettre en place un processus cohérent, les étapes de communication consistent en :

1. Convaincre – pérenniser un processus en interne
2. Démarches similaires et cohérente au niveau intercommunal
3. Communiquer les réalisations au grand public

4. Ressources utiles :

La [plateforme "évaluation de la durabilité"](https://nknf.ch/language/fr/plateforme-ed/) du réseau cantonal de développement durable (RCDD) regroupe toute une série de documents utiles pour celles et ceux qui souhaitent mettre en place une démarche ED dans leur collectivité :

<https://nknf.ch/language/fr/plateforme-ed/>